



CONSULTATION DES PORTEURS OBLIGATAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE D'ICADE SANTÉ

Le 7 juin 2021, Icade SA, actionnaire majoritaire d'Icade Santé à hauteur de 58,30% du capital social, a annoncé son intention de faire admettre les actions d'Icade Santé aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'ici fin 2021 (le « **Projet d'Introduction en Bourse** »), sous réserve des conditions de marché, afin de financer son plan ambitieux de développement et d'investissement.

Pour les besoins du Projet d'Introduction en Bourse, Icade Santé sera tenue, conformément à la réglementation applicable, de procéder à un changement de forme sociale d'une société par actions simplifiée à une société anonyme à conseil d'administration, avant que ses actions puissent être admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

En outre, dans le cadre du Projet d'Introduction en Bourse, il est envisagé de regrouper au sein d'Icade Santé les activités internationales de la foncière santé d'Icade SA, actuellement exercées par Icade Healthcare Europe, une filiale d'Icade SA, ce qui nécessitera d'étendre l'objet social actuel d'Icade Santé (actuellement limité à la France), aux activités internationales.

Dans ce cadre, les porteurs de la souche obligataire de 500 000 000 d'euros émise le 4 novembre 2019 par Icade Santé au taux de 0,875% et venant à échéance le 4 novembre 2029 - ISIN: FR0013457967 (les « **Obligations** ») ont été convoqués en assemblée générale le 27 juillet 2021 sur première convocation et, si le quorum n'est pas atteint, le 2 août 2021 sur seconde convocation, afin notamment d'approuver le changement de forme sociale d'Icade Santé de société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration ainsi que certaines modifications de l'objet social d'Icade Santé, dont l'extension de ses activités (actuellement limitées à la France) à l'international. Le changement de forme sociale et les modifications statutaires susvisées entreraient en vigueur à compter de la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions d'Icade Santé aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Icade Santé invite les porteurs d'Obligations à consulter la rubrique dédiée à l'assemblée générale des porteurs d'Obligations sur le site internet de la société (www.icade-sante.fr).

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières, ni une invitation ou une incitation d'investissement dans des valeurs mobilières en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.

À PROPOS D'ICADE SANTÉ

Avec un portefeuille de 5,2 Md€ (à 100%) au 31 décembre 2020, Icade Santé est le leader de l'investissement dans les murs de cliniques privées en France. Filiale à 58,3% du Groupe Icade, Icade Santé s'appuie sur une expertise reconnue en immobilier de santé, un actionariat de long terme et une maîtrise de la chaîne de valeur immobilière. Icade Santé a engagé depuis 2017 une diversification de ses investissements vers les établissements médicalisés pour personnes âgées dépendantes.

Icade et Icade Santé sont notées BBB+, perspective stable par l'agence de notation S&P
Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet Icade Santé: <https://icade-sante.fr>

CONTACTS

Yoann Nguyen
Responsable des Relations Investisseurs
+33(0)6 31 58 97 31
yoann.nguyen@icade.fr

Etienne Maurer
Directeur financier adjoint
+33(0)1 41 57 79 02
etienne.maurer@icade.fr